



BUTIN SEDIC
ZA OUTREVILLE 60540 Bornel
Tél : 03 44 08 53 53
www.butin-sedic.fr



Centre de tri et transit de DND à BORNEL (60)
DEMANDE D'ENREGISTREMENT au titre des ICPE
Avril 2023

*PJ4 – Compatibilité de l'installation
avec l'affectation des sols*



CHARGE D'ETUDE
59 avenue de Marinville
94100 Saint Maur des Fossés
Tél : 01 48 89 67 38
www.arcoe.fr

1. DOCUMENT D’AFFECTATION DES SOLS	3
1.1 PLU/POS	3
1.2 Servitudes.....	4
1.3 Conformité de l’activité.....	5
2. CADASTRE	5
3. MAITRISE FONCIERE.....	6



1. Document d'affectation des sols

1.1 PLU/POS

□ Source : PLU de Bornel approuvé le 08/06/2016, site web communauté de Communes des Sablons

Le Plan Local d'Urbanisme de Bornel a été approuvé le 08 juillet 2016, la modification n°1 date du 22 février 2018. Le site est en zone **UE**. Le secteur UE est la zone urbaine d'activité.

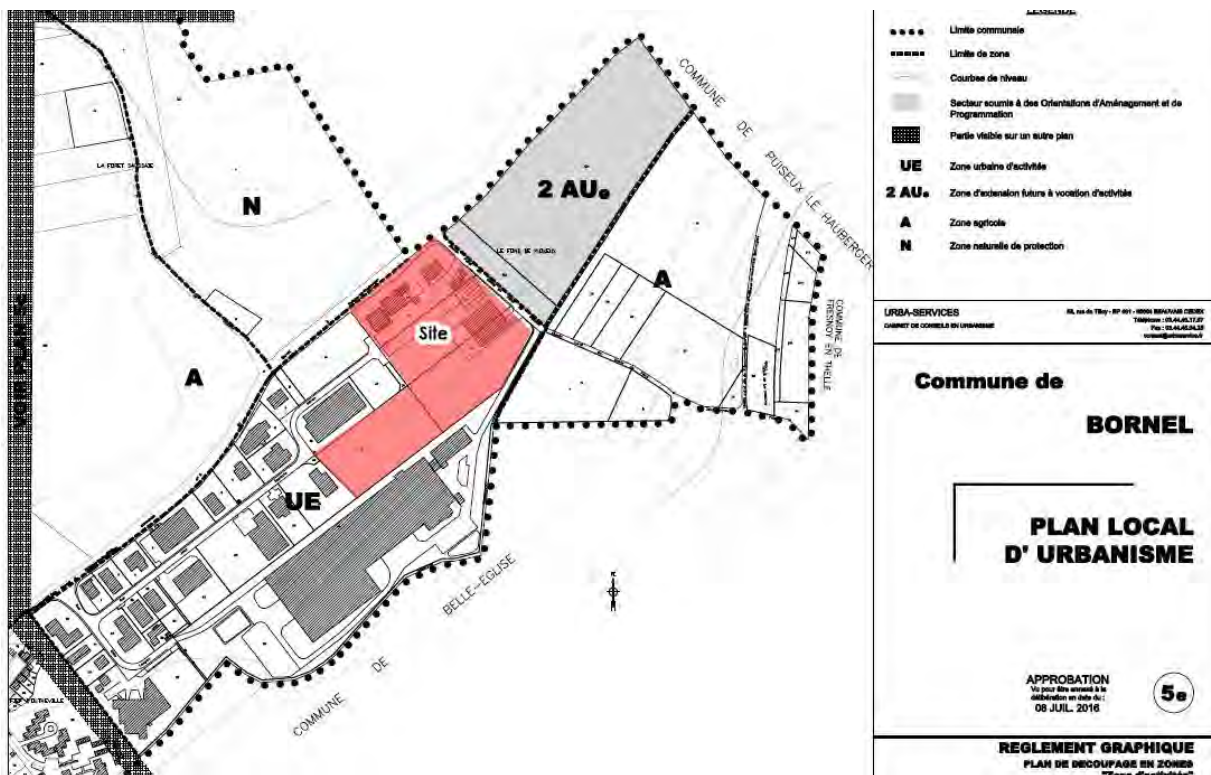


Figure 1. Carte de zonage PLU Bornel

ARTICLE UE 1 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL INTERDITES

- les constructions à usage d'habitation.
- les bâtiments ou installations à usage d'activité agricole.
- les terrains de camping et de stationnement de caravanes soumis à la réglementation prévue au Code de l'Urbanisme.
- les garages de caravanes à ciel ouvert soumis à la réglementation prévue au Code de l'Urbanisme.
- les habitations légères de loisirs soumises à la réglementation prévue au Code de l'Urbanisme.
- l'ouverture et l'exploitation de carrières.
- les parcs résidentiels de loisirs soumis à la réglementation prévue au Code de l'Urbanisme.
- les caravanes et mobil-homes à usage d'habitation permanent ou temporaire.



ARTICLE UE 2 - OCCUPATIONS ET UTILISATIONS DU SOL SOUMISES A DES CONDITIONS PARTICULIÈRES

[...]

Dans le reste de la zone

- l'extension des constructions à usage d'habitation existantes.
- les bâtiments ou installations annexes à caractère privatif (garage, remise à matériel, bûcher, abri de jardin, piscine, tennis, ...) liés aux constructions à usage d'habitation existantes.
- les logements destinés aux personnes dont la présence est nécessaire pour assurer la surveillance, l'entretien ou le fonctionnement des établissements admis dans la zone à condition qu'ils soient réalisés dans le volume des constructions autorisées.

ARTICLE UE 4 - DESSERTE PAR LES RESEAUX

I - Eau potable

L'alimentation en eau des constructions doit être assurée par un branchement sur le réseau public.

II - Assainissement

1. Eaux usées :

Toute construction ou installation doit être raccordée au réseau collectif d'assainissement en respectant ses caractéristiques (système unitaire ou séparatif).

Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans les égouts publics doit se faire dans les conditions prévues par l'article L. 1331-10 du Code de la Santé Publique et par l'article R. 111-12 du Code de l'Urbanisme.

L'évacuation des eaux usées industrielles dans le réseau public d'assainissement est subordonnée à un prétraitement.

L'évacuation d'eaux usées non traitées dans les rivières, fossés ou égouts d'eaux pluviales est interdite.

2. Eaux pluviales :

Les eaux pluviales résultant des constructions seront traitées à la parcelle et dirigées vers un récupérateur adapté, dans la mesure du possible.

Figure 2. Extrait du Règlement écrit du PLU de la Commune nouvelle de Bornel

Conclusion : l'activité BUTIN SEDIC est conforme au PLU.

1.2 Servitudes

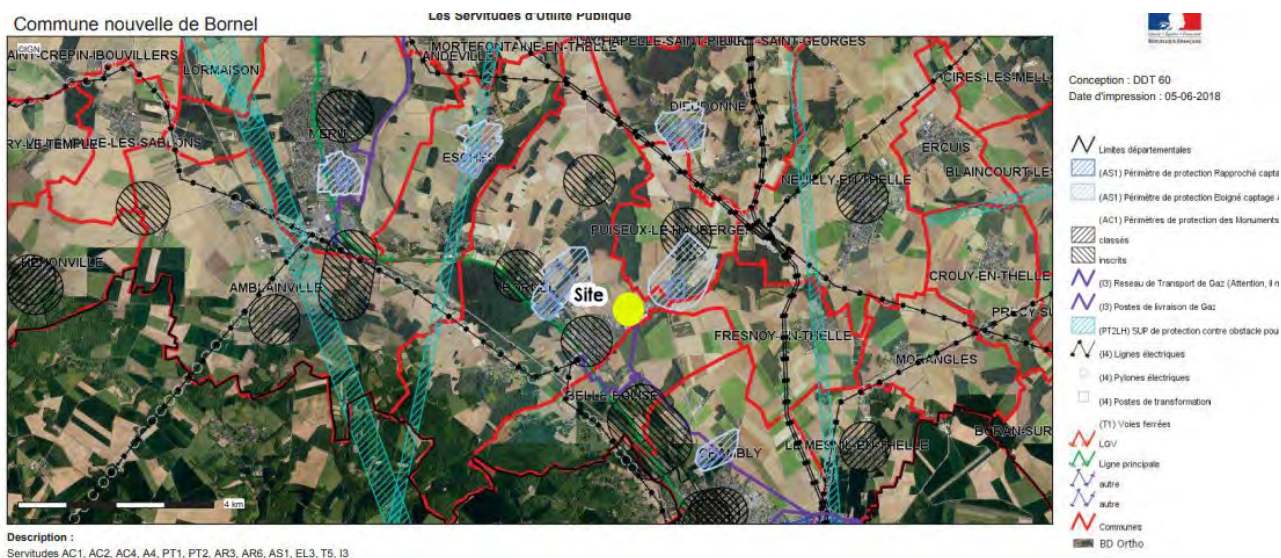


Figure 3. Plan des servitudes

Pas de servitudes particulières.



1.3 Conformité de l'activité

BUTIN SEDIC occupe un terrain sur la commune BORNEL. Le site exploité par BUTIN SEDIC est conforme au PLU. L'activité de BUTIN SEDIC est le tri et transit de déchets non dangereux inertes et non inertes.

2. Cadastre

□ Source : site web cadastre.gouv.fr.

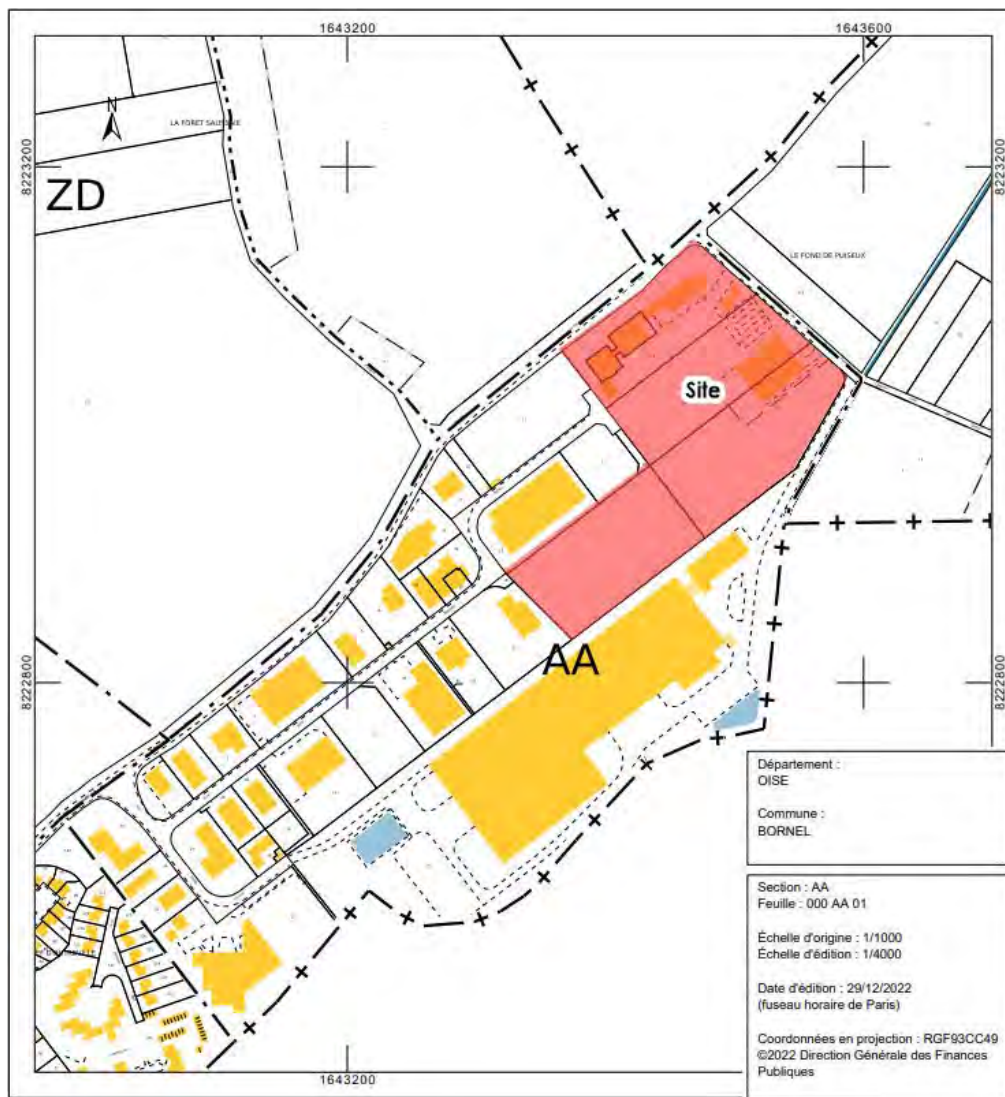


Figure 4. Plan cadastral, aux abords du site

cadastre.gouv.fr

Informations littérales relatives à 1 parcelle sur la commune : BORNEL (60).

Références de la parcelle 000 AA 30

Référence cadastrale de la parcelle	000 AA 30
Contenance cadastrale	50 670 mètres carrés
Adresse	RUE Z I D OUTREVILLE 60540 BORNEL

BUTIN SEDIC exploite une partie de la parcelle cadastrale 000 AA 30 sur une surface d'environ 3.6 ha.



3. Maitrise foncière

La société BUTIN SEDIC est propriétaire du terrain.

